



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

18/11/2024



Formation de Coordonnateur SPS Extension de niveau 3 à niveau 2

Formation initiale

A partir de 2 500 € HT

Informations générales

- ✓ Depuis la loi du 31/12/1993 et le décret du 26/12/1994, toutes les opérations du BTP sont soumises à l'obligation pour les maîtres d'ouvrage, d'avoir recours à un coordonnateur SPS dès que deux entreprises au moins sont présentes simultanément ou successivement lors de la réalisation des travaux.
- ✓ La gestion des coactivités est assurée par le coordonnateur SPS qui intervient sous la responsabilité du maître d'ouvrage.
- ✓ Le coordonnateur est un préventeur, pédagogue, il est facilitateur des relations entre les différents acteurs de la profession en matière de sécurité, et protection de la santé, tant lors de la conception de l'ouvrage, que lors de sa réalisation en intégrant également la notion d'entretiens ultérieurs.
- ✓ Il collabore avec les Maîtres d'ouvrages, les Maîtres d'œuvre et les entrepreneurs (y compris les sous-traitants et les travailleurs indépendants).
- ✓ Bien plus qu'un savoir être, le savoir-faire est primordial dans cette mission de « gestion humaine ».
- ✓ Le coordonnateur intervient dans un cadre légal précis et riche en connaissances connexes des techniques des divers corps d'état du Bâtiment, des Travaux publics, du Génie-Civil, soit dans tous les domaines de la construction.

Pourquoi choisir cette formation ?

- ✓ Pour permettre au Coordonnateur de niveau 3 d'accéder au niveau 2 conception et/ou réalisation et ainsi de pouvoir se charger des opérations les plus importantes du BTP (augmentation des compétences)
- ✓ Parce qu'elle est assurée par des professionnels de la prévention des risques
- ✓ Parce qu'elle est axée sur une pédagogie active, adaptée aux différentes exigences réglementaires
- ✓ Parce qu'elle est orientée sur les compétences, favorisant une mise en œuvre rapide en situation de travail
- ✓ Parce qu'elle est pratique : de nombreuses mises en situations proches de la réalité ou en relation directe avec un projet en cours
- ✓ Formation ouverte à des sessions de 12 candidats maximum.

Prérequis

Savoir communiquer en Français (lire, écrire et parler)

Être déjà coordonnateur de niveau 3 et ayant la possibilité de présenter une expérience professionnelle de 5 ans en Conception et/ou en Réalisation

Ainsi les candidats peuvent prétendre à l'accèsion à un stage d'extension de CSPS pour le Niveau 2 C et/ou R.

Personnel concerné par la formation

Toute personne ayant une expérience professionnelle de 5 années dans le BTP en phase de conception (bureau d'étude, architecte, économiste de la construction, OPC, etc...)



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

18/11/2024



Toute personne ayant une expérience professionnelle ayant 5 années dans le BTP en phase de réalisation (conduite de travaux, suivi de chantier, etc...)

Objectifs de la formation

Acquérir les compétences requises pour pouvoir assurer la mission de Coordination de Sécurité et Protection de la Santé de niveau 2 conception et/ou réalisation sur les opérations de Bâtiment et de Génie-Civil.

Durée de la formation

- ✓ CSPS N3 C + R à N2 C + R : 8 jours de formation + 1 jour d'examen final devant un jury de professionnels (soit 9 jours 63 heures)
- ✓ CSPS N3 C ou R à N2 C ou R : 4 jours de formation + 1 jour d'examen final devant un jury de professionnels (soit 5 jours – 35 heures)

Attestation de compétence de niveau :		Durée du module complémentaire				Durée en jours
		Durée du module spécialisé réalisation		Durée du module spécialisé conception		
		Durée du tronc commun				
N 3	Niveau 3	12				12
N2 C	Niveau 2 Conception	12	4			16
N2 R	Niveau 2 Réalisation	12		4		16
N2 C et R	Niveau 2 Conception et Réalisation	12	4	4		20
N1 C	Niveau 1 Conception	12	4		2	18
N1 R	Niveau 1 Réalisation	12		4	2	18
N1 C et R	Niveau 1 Conception et Réalisation	12	4	4	2	22
Stage d'actualisation tous les cinq ans		5				5

Modalités et délais d'accès

Sessions de 6 à 12 stagiaires

Nous contacter

Dates des sessions, voir notre calendrier de formation et nous contacter pour l'organisation de nouvelles sessions.



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

18/11/2024



Tarifs

A partir de 2 500,00€ HT

Contact

Site internet : voir rubrique « nous contacter »

Mail : contact@formadistech.fr

Téléphone : 01 60 10 05 73

Adresse postale : 3, rue Blaise Pascal – ZA de la Vigne aux loups – 91380 CHILLY MAZARIN

Méthode

Partie théorique

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation.

Vidéoprotection, diaporamas commentés, discussions heuristiques, ...

Support de cours en manuels pédagogiques

Partie pratique

Mise en situation de visite de chantier virtuelle et simulation de réunion de chantier et de CISSCT

Partie d'évaluation

Contrôles continus par questionnaires à réponses courtes (tous les 4 jours environ) plus questionnaires de connaissances générales du Bâtiment et des VRD (à rendre à la fin du tronc commun) estimation 4h x 2 questionnaires.

Examen final devant jury : présentation d'un mémoire de stage à partir d'un sujet fourni par l'OF, durée de la présentation 20 mn + 10 mn d'échange verbal entre le stagiaire et le jury.

Examen final écrit sous forme de questions à réponses rapides (durée estimée à 4 heures)

Contenu de la formation

Phase de Conception :

Jour n°1 :

- ✓ Planning d'une opération SPS N1 Conception (exercice + corrigé)
- ✓ Les textes spécifiques SPS Conception + Amiante

Jour n° 2 :

- ✓ Le devis SPS Conception
- ✓ L'ouverture du Registre Journal SPS
- ✓ Les modalités de coopérations, contrat de CSPS

Jour n° 3 :

- ✓ PGCSPS / DIUO –
- ✓ Passage des consignes entre CSPS

Jour n° 4 :

- ✓ Simulation de VIC avec CE et de Réunion avec Moa et Moe
- ✓ Questionnaire Conception
- ✓ Débat et point sur l'ensemble de la formation (attentes ont-elles été satisfaites)



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

18/11/2024



Phase de Réalisation :

Jour n° 5 :

- ✓ **Planning d'une opération SPS N1 Réalisation (exercice + corrigé)**
- ✓ **Les textes spécifiques SPS Réalisation**

Jour n° 6 :

- ✓ **Devis d'une mission de Réalisation**
- ✓ **Le passage des consignes entre CSPS**
- ✓ **Les analyses des PPSPS**

Jour n° 7 :

- ✓ **Harmonisation PGC et PPSPS**
- ✓ **Les Visites Inopinées et Réunions de chantier puis complément du Registre Journal**

Jour n° 8 :

- ✓ **Finalisation du DIUO et PV de transmission**
- ✓ **Fin de mission de coordination SPS**
- ✓ **Débat et point sur l'ensemble de la formation (attentes ont-elles été satisfaites)**
- ✓ **Questionnaire Réalisation**

Examen final

Jour n° 9

- ✓ **Examen oral devant jury**
- ✓ **Examen écrit en salle**
- ✓ **Entretien en tête à tête entre le Directeur de l'OF et ou le Formateur et le stagiaire**

Modalité dévaluation

- ✓ **Contrôles continus par questionnaires à réponses courtes (tous les 4 jours environ) plus questionnaires de connaissances générales du Bâtiment et des VRD (à rendre à la fin du tronc commun) estimation 4h x 2 questionnaires.**
- ✓ **Examen final devant jury : présentation d'un mémoire de stage à partir d'un sujet fourni par l'OF, durée de la présentation 20 mn + 10 mn d'échange verbal entre le stagiaire et le jury.**
- ✓ **Examen final écrit sous forme de questions à réponses rapides (durée estimée à 4 heures)**

Taux de réussite

100 %

Taux de satisfaction

99 %



Philippe FAUJEAU Expert de
Justice près la cour d'Appel de
VERSAILLES

18/11/2024



Accessibilité aux personnes handicapées

- ✓ Prendre contact avec notre référent handicap Monsieur **Philippe FAUJEAU – 06 79 47 29 52**
- ✓ **Compléter le questionnaire « handicap »** en téléchargement sur notre site internet, ou en envoi sur demande auprès de notre référent handicap
- ✓ En cas de nécessité, des aménagements spécifiques pourront être étudiés et mise en place en collaboration avec le référent handicap, afin de mettre en place les outils, rythme, ou modalités particulières adaptées au handicap exprimé et de permettre aux personnes en situation de handicap de pouvoir être inclus au groupe d'apprenant dans les meilleurs conditions possibles.